



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 14 AVRIL 2010
À 20 HEURES 30

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le huit avril deux mil dix (affichage le même jour) par Monsieur Jacques DRÉVETON, Maire, s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 14 avril deux mil dix à 20 heures 30, sous sa présidence.

Convocations le : 8 avril 2010

Affichage le : 8 avril 2010

MEMBRES EN EXERCICE : 15

MEMBRES PRÉSENTS : 11

MEMBRES VOTANTS : 11

PRÉSENTS : Mr Jacques **DRÉVETON**, Mme Viviane **GATINEAU-SAILLIANT**, Mr Camille **DESSE**, Mr Rodolphe **DAUVIN**, Mme Hanane **LONGUET**, Mr Étienne **PROFFIT**, Mme Chrystelle **MÉNARD**, Mr David **MONGY**, Melle Candice **DECLERCK**, Mme Marie-Anne **JUMEAU**, Mr Franck **CHEVALLIER**.

ABSENTS : Mme Patricia **GUISSE**, Mr Jean-Christoph **MHUN**, Mr Jean-Paul **SIMUNIC**, Mr Jean-Christoph **MHUN**, Mr Richard **MODESTE**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : (art. L 2121-15) Mme Chrystelle **MÉNARD**

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la modification du précédent compte rendu municipal sur le point suivant :
Mr Tuffin signale que la camionnette n'appartient pas à Mr Sautreau.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance du jeudi 18 février est approuvé et signé par les membres présents.

ORDRE DU JOUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Délibérations n° 06-2010

Monsieur le Maire donne lecture du Compte Administratif 2009 du service public d'assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT les résultats du Compte Administratif 2009 qui se détaillent ainsi :

Section d'Exploitation	Dépenses	:	6208.41 €
	Recettes	:	32 449.99 €
	Excédent	:	26 241.58 €
	(Résultat N-1)	:	47 534.39 €
	Excédent	:	73 775.97 €
Section d'Investissement	Dépenses	:	31 001.33 €
	Recettes	:	112 080.55 €
	Réserve 1068	:	11 252.80 €
Excédent	:	81 079 .22 €	
	(Résultat N-1)	:	70 252.80 €
	Excédent	:	10 826.42 €
<u>Excédent global de clôture</u>	:		<u>84 602.39 €</u>

CONSIDÉRANT que le compte administratif 2009 du service Assainissement est en concordance avec le compte de gestion 2009 de Madame le Percepteur de MAGNY LE HONGRE.

DÉCIDE, à l'unanimité :

D'APPROUVER le Compte Administratif 2009, l'excédent de clôture sera reporté au Budget primitif 2010.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou les Adjoints à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

COMPTE DE GESTION 2009 DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT PRÉSENTÉ PAR MADAME MICHÈLE CASTERA, PERCEPTEUR DE MAGNY LE HONGRE

Délibération n° 07-2010

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCIDE, à l'unanimité :

DE DÉCLARER que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009 DU SERVICE ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 08-2010

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT le Compte Administratif de l'exercice 2009 approuvé le 14 avril 2010

CONSIDÉRANT l'exactitude des écritures.

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009.

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 73 775.97 €.

DÉCIDE, à l'unanimité :

D'AFFECTER le résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté
C/002 : 73 775.97 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

DURÉE D'AMORTISSEMENT DES DERNIERS TRAVAUX DE LA STATION D'ÉPURATION

Délibération n° 09-2010

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

D'APPLIQUER pour une durée de trente ans.

Montant des travaux	100 600.87 € TTC	Articles 281532 / 6811
Subventions	33 754.00 €	Article 139111 / 777
	25 307.10 €	Article 13913 / 777

BUDGET PRIMITIF 2010 DU SERVICE ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 10-2010

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT que le Budget primitif 2010 proposé par Monsieur le Maire correspond aux objectifs du Conseil Municipal.

CONSIDÉRANT les propositions du Budget primitif 2010 qui se détaillent ainsi :

Section d'Exploitation	- Dépenses	105 544.67 €
	- Recettes	105 544.67 €
Section d'Investissement	-Dépenses	79 589.78 €
	-Recettes	79 589.78 €

DÉCIDE, à l'unanimité :

D'APPROUVER le budget primitif 2010.

DE VOTER le Budget primitif 2018 en équilibre d'Exploitation de 105 544.67 € et en équilibre d'Investissement de 79 589.78 €.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 / M14

Délibération n° 11-2010

Monsieur le Maire donne lecture du Compte Administratif 2009 communal

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT les résultats du Compte Administratif 2007 qui se détaillent ainsi :

Section de Fonctionnement	Dépenses	:	411 778.44 €
	Recettes	:	480 892.21 €
	Excédent	:	69 113.77 €
	<i>(Résultat N-1)</i>	:	<i>271 224.74 €</i>
	<u>Excédent</u>	:	<u>340 338.51 €</u>

Section d'Investissement	Dépenses	:	334 442.01 €
	Recettes	:	233 292.98 €
	Déficit	:	101 149.03 €
	<i>(Résultat N-1)</i>	:	<i>18 804.32 €</i>
	<u>Déficit</u>	:	<u>119 953.35 €</u>

Excédent global de clôture :

Restes à réaliser	Dépenses	:	<u>220 385.16 €</u>
	Recettes	:	156 270,00 €
		:	82 580.00 €

CONSIDÉRANT que le compte administratif 2009 est en concordance avec le compte de gestion 2009 de Madame le Percepteur de MAGNY LE HONGRE.

DÉCIDE, à l'unanimité :

D'APPROUVER le Compte Administratif 2009, l'excédent de clôture sera reporté au Budget primitif 2010.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

COMPTE DE GESTION 2009 - M14 - PRÉSENTÉ PAR MADAME MICHÈLE CASTERA, PERCEPTEUR DE MAGNY LE HONGRE

Délibération n° 12-2010

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCIDE, à l'unanimité :

DE DÉCLARER que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009 - M 14

Délibération n° 13-2010

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT le Compte Administratif de l'exercice 2009 approuvé le 14 avril 2010.

CONSIDÉRANT l'exactitude des écritures.

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009.

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 340 338.51 €,

DÉCIDE, à l'unanimité :

D'AFFECTER le résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté		
C/002	:	146 695.16 €
Affectation complémentaire en réserves		
C/1068	:	193 643.35 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

SUBVENTIONS 2010 AUX DIVERSES ASSOCIATIONS

Délibération n° 14-2010

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

DE VERSER, aux articles 6554, 6281, 6574, 65736 les subventions suivantes:

A l'article 6554

AMIF	56 €
AS MAIRES MEAUX-SUD	100 €
Union des Maires	150 €
A.S.S.A.D.	700 €
Syndicat CES d'Esblly	5 805 €
CAUE	90 €
C.O.R.I.M.A.	16 €
Syndicat téléalarme	120 €
Ru du Rapinet	100 €
ADIL	70 €
DIVERS	300 €

A l'article 6574 - Associations de TRILBARBOU

Club de l'Amitié	500 €
Comité des Fêtes	1 500 €
Tennis Club	400 €
Karaté Zanshin Kan	400 €
A.S.P.E.E.D.	450 €
AFLO	400 €
DIVERS	500 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Le club de l'amitié, suite à une demande, a bénéficié d'une augmentation de 50 €.

Selon les nouvelles dispositions légales, toute association doit posséder un numéro SIRET. En conséquence, il sera adressé à toutes les associations de Trilbardou un courrier leur demandant leur numéro SIRET ainsi qu'un compte rendu d'activité.

Un rendez vous avec le Président du Tennis club sera proposé pour demander un accès des habitants de Trilbardou au terrain de Tennis.

DEMANDE DE PARTICIPATION AU FEU D'ARTIFICE DU COMITÉ DES FÊTES

Délibération n° 15-2010

Coût du feu d'artifice : 1 700 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
1 pour
3 abstentions
7 contre

DÉCIDE : de ne pas donner suite à la demande de participation au feu d'artifice

TAUX D'IMPOSITION 2010

Délibération n° 16-2010

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT l'état de notification des taux d'imposition de 2009 des quatre taxes directes locales (1259Mi).

DÉCIDE, à l'unanimité :

DE NE PAS AUGMENTER les taux d'imposition pour 2010.

DE VOTER les taux suivants :

- TAXE D'HABITATION : **13.01 %**
- TAXE SUR LE FONCIER BÂTI : **23.42 %**
- TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI : **50.95 %**

D'APPROUVER le Budget primitif 2010 sans augmentation de la part communale des impôts sur les bases notifiées.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT 2010

Délibération n° 17-2010

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

DE MAINTENIR le taux de la taxe locale d'équipement à 5 %.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Mr chevalier quitte la séance à 22 h15

BUDGET PRIMITIF 2010 - M 14

Délibération n° 18-2010

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT que le Budget primitif 2010 proposé par Monsieur le Maire correspond aux objectifs du Conseil Municipal.

CONSIDÉRANT les propositions du Budget primitif 2010 qui se détaillent ainsi :

Section de Fonctionnement	- Dépenses	641 924.16 €
	- Recettes	641 924.16 €
Section d'Investissement	- Dépenses	505 227.35 €
	- Recettes	505 227.35 €

DÉCIDE, à l'unanimité :

D'APPROUVER le budget primitif 2010.

D'APPROUVER l'attribution des subventions aux associations locales telles qu'elles sont détaillées au budget primitif 2010 (page en annexe).

D'APPROUVER les prévisions relatives aux participations pour charges de fonctionnement de certains Établissements Publics de Coopérations Intercommunales, telles qu'elles sont détaillées au budget primitif 2010 (page en annexe).

DE VOTER le Budget primitif 2010 en équilibre de Fonctionnement de 641 924.16 € et en équilibre d'Investissement de 505 227.35 € sans augmentation de la part communale des impôts sur les bases notifiées.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

CONTRAT ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Délibération n° 19-2010

Suite à l'accident de travail de l'agent communal depuis août 2009, la commune doit faire face à l'entretien de tous les espaces verts (tontes et tailles).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

DE RETENIR la proposition de la société VERT ET BOIS PAYSAGE pour un montant de 8000 €.

ASSISTANCE À LA MISE EN PLACE ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS D'UN SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Délibération n° 20-2010

Proposition de contrat SPANC par le PACT Seine et Marne

Le PACT Seine et Marne assiste les communes dans la création d'un SPANC. Il met en place un programme de communication auprès des administrés afin de les motiver et recherche pour eux des solutions financières. Il assure le contrôle de l'existant ainsi que le suivi du bon fonctionnement et de l'entretien.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

DE RETENIR la proposition de contrat SPANC par le PACT Seine et Marne

CAPM - APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS

Délibérations n° 21-2010 / 22-2010 / 23-2010 / 24-2010

Objet : Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux - Pôles d'échanges multimodaux : pilotage du comité de pôle gares Meaux et Trilport, gestion et aménagement des gares routières existantes ou à créer

Objet : Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux - Etudes relatives aux structures de Petite Enfance

Objet : Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux - Terrains de grands passages : aménagement et gestion des terrains existants ou à créer

Objet : Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux - Compétence Tourisme

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

D'APPROUVER ces quatre modifications des statuts de la CAPM

APPROBATION DU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE

Délibération n° 25-2010

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, la commune de Trilbardou a inscrit des chemins ruraux par délibération du 20 juin 2007. Le Conseil Général révisé actuellement ce plan.

La délibération portant sur ce sujet est reportée au prochain conseil municipal par nécessité de compléments d'informations.

DIVERS

Mr le Maire précise que l'appel d'offre concernant le PLU ainsi que celle concernant les sanitaires de l'école seront lancés prochainement.

L'étude pour la sécurité et l'accessibilité de la ruelle des près et la rue de la libération a été soumise à quatre bureaux d'études. Seules trois se sont déplacées.

La séance est levée à 23 h 11